



**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 185  
SUR LE TERRITOIRE DES MUNICIPALITÉS DE RIVIÈRE-DU-LOUP ET DE SAINT-ANTONIN**

**PRÉSENTATION  
ACQUISITIONS D'IMMEUBLES  
À DES FINS GOUVERNEMENTALES**

# Acquisitions d'immeubles à des fins gouvernementales

- Acquisition de gré à gré
- Expropriation

**Présentation de M. Claude Bérubé, agent d'évaluation foncière  
Service des projets – Activités Immobilières**

# Acquisition de gré à gré

- Réception du plan d'acquisition;
- Rapport général :
  - Valeur marchande des terrains;
  - Dommages.
- Rencontre du propriétaire et inspection de la propriété;
- Rédaction du rapport d'évaluation particulier;
- Négociations;
- Entente et signature du document (Projet d'entente);
- Contrat notarié.

# Expropriation

Les étapes du processus sont :

- **Avis d'expropriation signifié au propriétaire par un huissier;**
- **Publication de l'avis d'expropriation;**
- **Comparution de l'exproprié;**
- **Versement de l'indemnité provisionnelle (70 %) ou fixation de l'indemnité devant le Tribunal Administratif du Québec (T.A.Q.) pour propriétés agricoles, commerciales et industrielles;**
- **Avis de transfert signifié au propriétaire par huissier;**
- **Publication de l'avis de transfert;**
- **Prise de possession légale;**
- **Audition de la cause et jugement.**

N.B. Négociations et règlements toujours possibles pendant la période de procédures légales.